



AQUITAINE

Déclaration CTA du 07/12/1012

Monsieur le Recteur,

Une première lecture du **projet de loi d'orientation et de programmation sur la refondation de l'École de la République** ouvre les perspectives d'une nouvelle approche de notre système d'éducation.

Fidèle à sa démarche, l'UNSA Éducation restera exigeante et continuera à proposer et à agir pour une École permettant la réussite, l'épanouissement et l'émancipation de tous. Sur ce chemin, une première étape est franchie dans la bonne direction avec le projet de loi. Pour autant, la loi ne fera pas tout. D'importants chantiers restent à mener. Ils devront amplifier la démarche et concrétiser l'ambition affichée.

L'exposé des motifs de la loi affirme très clairement que « cette refondation porte non seulement un projet éducatif, mais également un projet de société »

Cet objectif ambitieux s'appuie sur **trois axes forts** :

- **la réaffirmation du socle commun de connaissances, de compétences et de culture renoué** et renforcé, avec une articulation organisée entre l'école primaire et le collège pour tous dont le principe est conforté,
- **la poursuite de la rénovation du lycée** inscrite dans un souci d'articulation bac-3/bac+3 assurant la transition entre l'enseignement secondaire et des études supérieures réussies,
- **la création des ESPE** qui va permettre d'engager l'indispensable reconstruction de la formation des personnels enseignants et d'éducation, levier majeur pour améliorer le système éducatif et permettre son adaptation aux enjeux du XXIe siècle.

Certains axes mériteront d'être précisés ou renforcés. Nous veillerons particulièrement à ce que les textes d'application soient construits en continuité et en cohérence avec la loi et que des mesures d'accompagnement garantissent sa réalisation sur le terrain.

Concernant les rythmes scolaires dans le premier degré, le Cabinet du ministre vient de recevoir les organisations syndicales pour leur présenter le projet de décret. Il était temps que le ministère dévoile enfin le contenu précis de l'organisation envisagée. Nous avons insisté sur la nécessaire concertation des conseils d'école pour élaborer en toute liberté, avec les élus notamment, l'organisation de la semaine la plus appropriée dans l'intérêt des élèves. Restent en suspens les questions de l'amélioration des conditions de travail des personnels et de la compensation financière de la perte de pouvoir d'achat. Nous participerons aux discussions engagées avec la volonté de faire aboutir positivement ces questions capitales pour les professeurs des écoles. On ne pourra installer durablement une telle réforme des rythmes qu'avec l'adhésion des personnels. **L'exemple du calendrier scolaire 2013/2014 publié malgré l'opposition unanime du CSE envoie -de ce point de vue- un très mauvais signal.**

UNSA ÉDUCATION Aquitaine 33bis rue de Carros 33074 BORDEAUX CEDEX



Plus forts ensemble!

Tél. : 05.57.59.00.38 • www.unsa-education.org • aquitaine@unsa-education.org



Notre CTA va être consulté sur la carte des formations. Il est indiqué dans le document de préparation que -concernant les formations professionnelles- nous sommes dans une année de pause relative dans l'attente de la loi. Le relatif se traduit par le projet de fermeture de 11 mentions complémentaires. L'UNSA Education demande le maintien de ces MC car nous n'acceptons pas un appauvrissement de l'offre de formation en LP publics. Nous ne pourrions que nous opposer à une politique académique qui envisagerait de se dessaisir d'une partie de la formation professionnelle au profit du secteur privé. De même, vous mentionnez le souci d'aménagement du territoire pour les formations technologiques, mais vous envisagez la fermeture d'option en STMG sur Bazas et Orthez par exemple. Enfin, la volonté affichée de réduire les places vacantes souvent mise en avant pour proposer des fermetures en CAP, n'est pas reprise dans les formations de CPGE où le taux de places vacantes est pourtant comparable. Ce n'est pas -pour nous- le signe d'un système éducatif attentif aux publics le plus en difficulté.

Pour terminer, nous souhaitons informer le CTA que l'UNSA Éducation a considéré positivement le relevé de conclusions proposé par le ministère sur le réseau GRETA de formation continue des adultes au sein de l'Éducation nationale. Ce relevé de conclusions trace des perspectives d'organisation équilibrée prenant en compte :

- la nécessité d'une politique nationale déclinée au niveau académique en liaison avec les régions, notamment pour les missions de service public dont la prise en charge des « publics prioritaires » ;
- un cadre académique de mise en synergie fondé sur un réseau de groupements d'établissements articulé sur des EPLE supports ;
- la capacité maintenue pour les groupements d'établissements d'assumer également leur mission au plus près du terrain, qu'il s'agisse de bassin géographique ou de spécialisation professionnelle.

Pour autant nous serons vigilants pour que se concrétisent les engagements pour les personnels particulièrement les non- titulaires et enfin sur la déclinaison globale de ces orientations et leur suivi dans notre académie. A ce sujet, nous vous demandons à veiller à ce que des initiatives ne soient pas prises qui pourrait venir troubler le dialogue social conduit actuellement au niveau ministériel.

Les élus UNSA Education au CTA



UNSA ÉDUCATION Aquitaine 33bis rue de Carros 33074 BORDEAUX CEDEX

Plus forts ensemble!

Tél. : 05.57.59.00.38 • www.unsa-education.org • aquitaine@unsa-education.org